

Je pense que notre position faisait l'envie de bien des pays du monde. Il n'y a absolument aucun doute qu'elle a suscité beaucoup d'inquiétude dans le camp de l'Union soviétique et de bien des pays de l'Europe de l'Est. Je ne suis pas certain d'être le seul dans cette situation, et je sais certes qu'un ancien premier ministre du Canada, le très honorable député de Prince-Albert, à l'époque où il était premier ministre, avait eu la distinction et l'honneur de voir l'Union soviétique attaquer certaines de ses positions très dures, mais j'ai été très heureux l'autre jour de voir *Kiev*, un organe officiel de propagande communiste, consacrer toute une page à ce que je considère être une attaque diffamatoire, mais bien exacte sous certains rapports, concernant ma position sur les droits de la personne. Si on peut ainsi m'attaquer de front, c'est que je dois faire quelque chose de bien.

On peut très difficilement soutenir que le gouvernement actuel ait été faible sur cette question si ces pays sont en fait très inquiets de la position dure que nous avons adoptée et si on se donne la peine dans un pays étranger de s'attaquer à moi, en particulier, à cause de la position ferme que j'ai adoptée.

Les droits de la personne sont autre chose que des belles paroles. Il faut dépasser ce stade-là pour en arriver à des réalisations concrètes. Ici, à la Chambre comme à l'extérieur, on parle des avantages de la diplomatie discrète, par opposition aux prises de position fermes pour attirer l'attention publique sur les violations des droits de la personne.

Il est bien certain que pour régler des cas particuliers, l'approche discrète est souvent la plus fructueuse. Il existe des données établissant que le gouvernement par son attitude modérée dans des cas de violations des droits de la personne a remporté des succès certains. Je ne pense pas que nous devrions risquer l'échec simplement pour une question de méthode. Parfois, il conviendrait peut-être d'agir sur les deux plans. Mon attitude personnelle en ma qualité de ministre chargé du multiculturalisme pourrait être considéré comme autre chose que de la diplomatie discrète. Ce genre de démarche est défendable, du moment qu'elle offre la plus grande chance de succès.

A Belgrade, nous avons opté pour la fermeté. Cependant, le document final émanant de Belgrade a passablement déçu tous les participants, dont tous les Canadiens et tous les défenseurs de la liberté à travers le monde. Il s'agissait en fait d'un compromis. On exprime l'espoir dans le document que d'ici deux ans, à Madrid où aura lieu une deuxième conférence, notre gouvernement et d'autres qui partagent les mêmes vues pourront de nouveau dénoncer les violations des droits de la personne qui subsistent.

Je suis persuadé qu'aussi longtemps que nous continuerons de dialoguer entre les deux camps idéologiques, de débattre ces questions d'une manière franche et ouverte, de faire valoir que l'application de l'Acte final retient l'intérêt du public et que nous considérons comme un droit international le fait d'expri-

mer nos vues à cet égard, il est permis d'espérer une certaine évolution.

Mais il faudra du temps; non parce que nous le souhaitons mais simplement parce que la question des droits de la personne en Union soviétique et dans d'autres pays membres du bloc soviétique se résume à une chose très élémentaire et fondamentale. Un bon nombre des dirigeants de ces pays pensent peut-être qu'en accordant à leurs citoyens toute liberté dont jouissent les Canadiens et que nous considérons comme normale, ils détruiraient la nature même de leur pays. Je pense qu'ils ont peut-être raison. C'est pourquoi il est difficile de les convaincre de respecter les droits de la personne comme nous le faisons si naturellement dans notre propre société. Nous devons le comprendre, nous devons faire preuve de patience et nous ne devons jamais hésiter à prendre énergiquement parti pour tous ceux dont les droits ont été violés, où que ce soit dans le monde. C'est ce que je pense et c'est ce que pense le gouvernement. C'est la position que le gouvernement continuera d'adopter à l'égard de tous les peuples du monde.

**M. Alkenbrack:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

**M. Cafik:** Mon temps est-il écoulé, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur adjoint:** Non, il reste encore quelques minutes au ministre, et s'il veut répondre à la question, j'autoriserai le député à la poser.

**M. Cafik:** S'il me reste encore deux ou trois minutes, j'aimerais parler d'une autre chose et j'accepterai ensuite volontiers d'entendre la question du député.

Je veux signaler une dernière chose que j'estime très importante. La deuxième conférence d'examen de l'accord sur la sécurité et la coopération en Europe se tiendra dans deux ans à Madrid. Le Canada, comme bien d'autres pays du monde libre, a affirmé de façon très énergique à la conférence de Belgrade à ceux qui ne sont pas disposés à respecter les dispositions de l'acte final d'Helsinki que nous n'avons pas l'intention de les laisser faire à leur guise sans rien dire. Nous exerçons beaucoup de pression sur ces pays pour qu'ils essaient au moins en surface de faire mieux au cours des deux prochaines années.

Le dernier point que je veux établir à cet égard, c'est que le gouvernement a le devoir, d'ici à la conférence qui aura lieu à Madrid, d'encourager tous les députés et tous les Canadiens qui s'intéressent particulièrement à la question des droits de la personne à participer, à fournir des renseignements, à donner leur avis et à aider le gouvernement à déterminer la position qu'il doit adopter. A titre de ministre du multiculturalisme, j'ai déjà commencé à encourager les Canadiens, surtout ceux d'origine est-européenne, à nous faire part de leur opinion, de leur attitude et de leurs préoccupations afin que nous puissions en tenir compte dans l'élaboration de nos politiques et la définition de notre position à la conférence de Madrid.